



RÈGLEMENT DES COURSES DE SCHERWILLER

1- Déroulement des courses

Les courses de Scherwiller sont organisées par l'Athlétic Club Centre-Alsace et sont déclarées au calendrier départemental des courses « hors-stade » régi par le comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin. Elles sont composées de 3 épreuves :

- **Animations jeunes**

Les animations jeunes sont composées de courses à destination des enfants nés en 2013 et après. Les épreuves se déroulent dans les rues de Scherwiller en 1, 2 et 3 boucles avec les zones « DÉPART et ARRIVÉE » situées place Foch et rue de l'École où se trouve également le village course.

Pour les catégories Éveil Athlé et Poussins, il n'y a pas de classement ni de chronométrage, conformément à la réglementation fédérale. Une récompense, remise à l'arrivée, est offerte à tous les participants de ces deux catégories.

Pour la catégorie Benjamins, l'épreuve est chronométrée et les participants sont classés.

Les distances à courir sont les suivantes :

- Éveil Athlé – U10 (nés en 2017 et après) : 1 boucle de 550m
- Poussins – U12 (2015-2016) : 2 boucles soit 1100m
- Benjamins – U14 (2013-2014) : 3 boucles soit 1650m, chronométré.

- **La Taennel (5km) -**



La Taennel est le nouveau parcours de 5km sur route avec très peu de dénivelé (40D+), non mesuré officiellement. Le parcours est commun avec le parcours de l'Ortenbourg sur les 2 premiers kilomètres. Ensuite, vous bifurquerez sur la droite pour vous diriger vers la chapelle du Taennelkreuz. Au niveau de la chapelle vous bouclerez pour revenir vers le village. Un petit détour vous fera visiter un quartier de Scherwiller avant de revenir sur la route des Romains. Enfin une dernière accélération vous sera demandée pour atteindre la ligne d'arrivée, au niveau de la maison des associations, place Foch, là où vous avez pris le départ.

L'épreuve est ouverte aux personnes nées en 2012 (U16) et avant. Elle se déroule en 1 boucle avec les zones « DÉPART et ARRIVÉE » situées place Foch et rue de l'École, où se trouve également le village course.

- **L'Ortenbourg (13,6km 380D+)**

L'Ortenbourg est une course de montagne, empruntant alternativement des routes goudronnées, des chemins en sol dur et homogène, et des chemins de randonnée de montagne pouvant avoir une forte déclivité, mais restant dans le cadre des itinéraires de courses de montagne définis par la FFA. Le parcours suivra les chemins identifiés et offrira de beaux points de vue sur la vallée. Le passage au pied du château est le point remarquable du parcours. La longueur du parcours mesure approximativement 13,6km (non mesurée officiellement). Le dénivelé positif de l'épreuve est d'environ 380m.

L'épreuve se déroule en 1 boucle avec les zones « DÉPART et ARRIVÉE » situées rue du Maréchal Joffre et rue de l'École, où se trouve également le village course. Une barrière horaire sera positionnée au kilomètre 4 (Ravitaillement) **avant la montée après 30 minutes de course.**

! Attention ! Dans le respect de la protection de nos sentiers, et conformément aux engagements pris avec les autorités, les bâtons ne sont pas autorisés sur le parcours de l'Ortenbourg. S'agissant d'une zone protégée, les nuisances sonores ne sont pas autorisées

2- Organisation

L'organisation est assurée par les membres de l'Athlétic Club Centre-Alsace (ACCA), club affilié à la FFA, et son équipe de bénévoles. Pour toute question relative à l'évènement, vous pouvez envoyer un mel à contact@acca-athle.fr et consulter les informations sur le site <https://acca-athle.fr/coursesdescherwiller/>

3- Inscription

Les inscriptions s'effectuent **exclusivement** par internet sur le site <https://acca-athle.fr/2026/01/04/courses-de-scherwiller-2026/> avec paiement sécurisé et confirmation immédiate par mél jusqu'au jeudi 04 juin 2026 23h59. **Il n'y aura donc pas d'inscription sur place sauf pour les animations jeunes.**

Les épreuves de course à pied sont ouvertes aux :

- **licenciés F.F.A.** (Athlé Compétition, Athlé Loisir, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA)
- **Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA** complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- **non licenciés F.F.A.** remplissant les conditions minimales d'âge pour chaque épreuve. Lors de l'inscription sur la plateforme Sporkrono, les non licenciés majeurs doivent indiquer leur numéro d'attestation PPS dans le champ dédié dans le formulaire d'inscription en ligne. Pour ce faire, allez sur le lien <https://pps.athle.fr>. Pour créer votre compte PPS (si ce n'est pas déjà fait) et d'y répondre au questionnaire pour obtenir l'attestation.

Pour la participation des mineurs : les parents peuvent remplir le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur qui sert de justificatif médical : https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf

Les frais internet sont ENTièrement pris en charge par les participants.

- Les demandes d'annulation et de remboursement se font à partir de la plateforme d'inscription de Sporkrono. À partir du 26 avril 2026, il n'y aura plus de remboursement d'annulation.
 - Les demandes de changement de course d'épreuve ou de dossard se font sur la plateforme d'inscription Sporkrono jusqu'au 22 mai 2026.
 - **Exceptionnellement, il sera possible de faire des inscriptions sur place pour les Animations Jeunes.**
- **Deux tarifs d'inscription :**
 - 1) Tarifs réservés aux pré-inscriptions
 - Animations Jeunes : 3€
 - La Taennel : 8€

- L'Ortenbourg : 16€
- 2) Tarifs majorés pour toutes inscriptions sur place :
- Animations Jeunes : 5€

4- Participation

La compétition est ouverte à toutes et à tous à partir des catégories d'âge suivantes :

- La Taennel : à partir de la catégorie Minime U16 (2011-2012)
- L'Ortenbourg : à partir de la catégorie junior U20 (2007-2008)

Concernant les Animations Jeunes, pas d'âge minimum requis. La seule condition est que l'enfant soit capable de courir la course en autonomie, **sans accompagnant**.

5- Horaires

- **Animations Jeunes**

Place Foch, à proximité du village course au niveau de la rue de l'École

Eveil Athlé M et F : départ à 19h00,
Poussins (U12) / Poussines (U10) départ à 19h15,
Benjamins (U14) / Benjamines (U14) : départ à 19h30.

- **5km du Riesling**

Départ à 20h00, rue du Maréchal Joffre à proximité de la place Foch et du village course au niveau de la rue de l'École

- **Circuit de l'Ortenbourg**

Départ à 20h00, rue du Maréchal Joffre à proximité de la place Foch et du village course au niveau de la rue de l'École

6- Récompenses

Pour l'Ortenbourg :

- Les 5 premières femmes et les 5 premiers hommes du scratch

Pour La Taennel :

- Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes du scratch
- Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de la catégorie Minime
- Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de la catégorie Cadet

Horaires de remise des récompenses :

- Animations Jeunes : juste après chaque course
- Les autres courses : 21h15
- Présence obligatoire. Aucune récompense ne sera remise avant.

Pour chaque course : l'ensemble des participants recevra également un lot :

- Animations Jeunes : une médaille à l'arrivée
- La Taennel : Un lot local (Pot de miel Bee Alsace)
- L'Ortenbourg : Un lot local (Pot de miel Bee Alsace)

7- Ravitaillements

Pour l'ensemble des courses, un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

- **La Taennel**

Ravitaillement uniquement à l'arrivée.

- **L'Ortenbourg**

Un poste de ravitaillement sera installé aux environs du km 4 de la course.

De plus, des postes d'épongeage et de rafraîchissement, où uniquement de l'eau sera fournie, pourront être installés plus fréquemment si les conditions climatiques l'imposent.

Attention ! Dans le but de préserver l'environnement, il n'y aura aucun gobelet sur les ravitaillements. Les participants devront se munir de leur propre gobelet/flasque.

Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mises à disposition sur le ravitaillement et à l'arrivée.

Les ravitaillements hors zones sont interdits, tout comme le rejet de débris sur le parcours. Tout coureur ne respectant pas ces règles pourra être disqualifié.

8- Dossards

- Le retrait des dossards s'effectuera au niveau du village course (11, rue de l'École) le jour de la course, le 12 juin 2026 à partir de 18h00.
- Il sera possible de récupérer les dossards à la maison des associations à Scherwiller (11, rue de l'École) le jeudi 11 juin 2026 à partir de 19h00.
- Si le dossier est complet, chaque participant pourra retirer son dossard sur présentation de son justificatif d'inscription,
- En cas de non présentation d'une des pièces obligatoire le dossard ne sera pas délivré.
- Le dossard doit être visible dans son intégralité tout au long de la course, porté sur la poitrine ou le ventre et interdit dans le dos ou sur le sac à dos.
- Toute personne ne respectant pas ces critères ou disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.
- L'organisateur ne fournit pas d'épingles.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.
- Une assurance annulation est disponible en supplément lors de l'achat du dossard sur la plateforme d'inscription Sporkrono

9- Matériel obligatoire

- Pour La Taennel, il n'y a pas de matériel obligatoire. Cependant une flasque est fortement conseillée notamment en cas de forte chaleur.
- Pour l'Ortenbourg, il est obligatoire d'avoir un gobelet ou une flasque pour le ravitaillement. (Il n'y aura pas de gobelets à disposition).

10- Assistance aux coureurs

Pour des raisons évidentes d'équité, mais également de sécurité, aucun coureur ne pourra bénéficier d'assistance à la course (sauf demande explicite à l'organisateur et hormis nécessité jugée par l'organisateur pour raison de santé) sous quelque forme que ce soit. Sont donc notamment interdits les accompagnateurs à pied et/ou vélo (même sur une portion réduite du circuit), les animaux pouvant tracter le coureur et/ou gêner les autres participants et tout véhicule en dehors des véhicules prévus par l'organisateur.

Conformément au règlement sportif de la FFA, les radios, lecteurs de cassettes ou cd, téléphones portables (sauf s'ils ne sont pas utilisés en courant) ou équipements similaires permettant de diffuser de la musique ou d'autres bandes sonores sont interdits.

Tout coureur ayant bénéficié d'une assistance non autorisée pourra se voir éliminé de la course par l'organisateur.

11- Assurances

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Conformément à la réglementation, l'organisateur souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants des courses.

12- Sécurité

L'organisateur est garant de la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation :

- Membres de l'organisation, licenciés et bénévoles ;
- Prestataires ;
- Employés des collectivités publiques ou territoriales utilisés pour la manifestation ;
- Coureurs ;
- Public.

Les objectifs sont :

- D'éviter la survenance d'un accident par la mise en place de mesures de protection adéquates ;
- De maîtriser et de limiter les conséquences d'un éventuel accident.

L'organisateur est responsable de la coordination des mesures de protection et d'intervention. En vue de définir un parcours offrant le maximum de sécurité aux participants, l'organisateur consultera avant l'épreuve les services compétents (préfecture, municipalité, police, gendarmerie, protection civile, météo ...) et informera, par tout moyen à sa disposition, les participants de conditions météorologiques et climatiques particulières ou exceptionnelles susceptibles d'entraîner de graves troubles de santé (température élevée, température ressentie très basse, imminence de précipitations importantes ou d'orage).

Les coureurs et le public devront respecter les consignes données par l'organisateur relatives à la sécurité. En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée si ce dernier doit prendre, pour des raisons de sécurité, la décision d'annuler ou de modifier toutes ou parties des épreuves.

13- Chronométrage

Le chronométrage des courses sera assuré à l'aide de puces électroniques par la société Sporkrono.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisateur et lui remettre son dossard et sa puce de chronométrage (abandon possible aux différents ravitaillements, à un poste de contrôle (signaleurs) ou à l'arrivée.

14- Après courses et résultats

Les classements seront affichés et disponibles sur internet en direct sur le site de Sporkrono <https://sporkrono.fr/>, le lendemain sur le site en du club <https://www.acca-athle.fr>

Ils seront également disponibles dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme : <https://www.athle.fr/>

WC Femmes : situés sous le préau Nord au fond de cour de la Maison des Associations

WC Hommes : situés sous le préau Sud au fond de cour de la Maison des Associations

WC F, H et PMR : situés côté Sud de l'église au droit de l'accès au presbytère

Douches : pas disponibles

15- Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries ou alertes météo ...). En cas d'annulation, les inscriptions seront automatiquement transférées pour l'édition suivante.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

16- Contrôles / Dopage

Des points de contrôle sont établis par l'organisateur afin d'assurer la régularité de l'épreuve. Le non pointage d'un coureur à l'un de ces points de contrôle entraînera sa disqualification

Un contrôle anti-dopage pourra être effectué. À ce titre, un local sera mis à disposition en cas de contrôle.

17- Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet et brochures).

Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur. Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'organisateur informe les participants que les résultats sont publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr.

18- Règles de bonne conduite

L'organisateur attire l'attention des concurrents sur :

- Le respect de l'environnement,
- Le respect de la zone de silence au niveau des châteaux de l'Ortenbourg et du Ramstein,
- Le respect des bénévoles, des promeneurs et des riverains,
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours,
- Ne pas s'écarter des parcours,
- Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé.

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Avis du service médical.